

Dans quelques actes commerciaux génois, signés à Famagouste en Chypre, pendant les années 1299 et 1300, le *nouveau-dram* arménien est compté pour un peu plus que le quart du besant arménien, car 100 nouveaux drams arméniens équivalaient à 27 besants de Chypre, et 6, 157 drams à 1, 708 besants. On peut par là se faire une idée de la pureté de l'argent arménien de cette époque, puisqu'il avait plus de valeur que celui de Chypre; et si, comme nous l'avons déjà dit, le besant valait 2 fr. 40, (ou 2 fr. 87, selon Mas-Latrie), notre nouveau-dram qui en était le quart, devait valoir environ 60 centimes.

Toutefois d'après ce qu'on nous dit de cette monnaie, nous voyons que sa valeur et son poids variaient suivant les circonstances et l'époque, selon le titre de l'alliage avec lequel elle était frappée; ainsi les contrats ou actes les plus anciens des Génois, en 1274, nous apprennent que le besant-sarrasin valait à peu près 8 *nouveaux-drams*. «Computato quolibet Bisancio in *Daremos octo Novos, minus denariis quatuor*». Si le besant sarrasin valait 9 francs, comme nous l'avons vu plus haut, et équivalait à 8 nouveaux-drams comme il vient d'être dit, le nouveau-dram valait donc 1 fr. 12 et une petite fraction, c'est-à-dire un demi-besant arménien.

La même année, les Génois, dans un de leurs actes, confrontant le nouveau-dram avec leurs pièces d'argent, disent que 177 nouveaux-drams valent 200 soldi ou 10 livres. Quelques années après, le 10 mars 1279, 702 nouveaux-drams arméniens sont évalués 78 besants-sarrasins de la Syrie, c'est-à-dire qu'un besant égalait 9 nouveaux-drams. La même chose est confirmée par un autre acte de la même année, qui dit que 12,000 *nouveaux-drams* égalent 1333 besants sarrasins et 8 carats. Ceci nous fait voir encore que le besant égalait 9 nouveaux-drams; donc cette nouvelle monnaie équivalait à 1 franc juste.

Quelques mois après, un nouvel acte portant la date du 10 mai 1279, rapporte qu'il fallait 10 nouveaux-drams, au lieu de 9, pour un besant. Vingt ans plus tard, un vénitien venu à Ayas pour y acheter du coton et du gingembre pour 11,024 *nouveaux-drams*, dit que cette somme équivalait à 1, 102 besants-sarrasins, dont chacun équivalait à 10 nouveaux-drams, et par conséquent ce dernier à 90 centimes.

En 1284, la République de Venise, ne considérait pas seulement le besant comme valant moins que 10 nouveaux-drams, mais même moins que 9